

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande de permis de construire concernant l'implantation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque au sol déposée par la société PARC SOLAIRE POUX DEL LAC sur le territoire de la commune de Lachapelle-Auzac

Par arrêté n° E-2023- 357 du 21 décembre 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du 25 janvier 2024 à 09h00 au 26 février 2024 à 17h30.**

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

– sur support papier en mairie de Lachapelle-Auzac, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture au public ;

– sur le site internet des services de l'État dans le Lot :
<https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaïque/Parc-photovoltaïque-au-sol-Solarvia-Lachapelle-Auzac>

Le commissaire-enquêteur, madame Monique SERRES, inspectrice de l'Éducation Nationale à la retraite, siègera en mairie de Lachapelle-Auzac pour recevoir les personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définis comme suit :

- le jeudi 25 janvier 2024 de 09h00 à 12h00
- le samedi 3 février 2024 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 16 février 2024 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 22 février 2024 de 09h00 à 12h00
- le lundi 26 février 2024 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire-enquêteur selon la ou les modalités suivantes :

– sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Lachapelle-Auzac, aux heures d'ouverture au public et exceptionnellement le samedi 3 février 2024 de 09h00 à 12h00 ;

– par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;

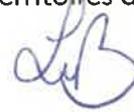
– par courrier postal adressé à la mairie de Lachapelle-Auzac (46 200), à l'attention de madame le commissaire-enquêteur, avec la mention « PV POUX DEL LAC ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Lachapelle-Auzac ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Lot : <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Photovoltaique/Parc-photovoltaique-au-sol-Solarvia-Lachapelle-Auzac>

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la société PARC SOLAIRE POUX DEL LAC représentée par monsieur Florian VERNET par téléphone (06.58.80.66.13) ou par courriel (florian.vernet@vinci-autoroutes.com).

Fait à Cahors, le 28 DEC 2023

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale
des territoires du Lot adjointe,



Armelle LE BRUN